

LIBERTÉ, ÉGALITÉ

NOUVELLES POLITIQUES  
NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.Du DIMANCHE 7 Juillet 1793, 1an 2<sup>e</sup>. de la République.

Le Bureau des *Nouvelles Politiques*, &c. Feuille qui paroît tous les jours, est rue Neuve des Petits-Champs, près celle de Richelieu, n<sup>o</sup>. 134. Le prix de l'abonnement est de 36 par an, 18 liv. pour six mois, & 10 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être adressées au citoyen FONTANILLE, Directeur du Bureau, & non à d'autres. L'abonnement doit commencer le premier d'un mois, & on ne reçoit point de lettres non-affranchies.

## A L L E M A G N E.

*De Francfort, le 27 juin.*

Les tranchées du côté de Lanbenheim, Hechtshcim & Ste-Croix sont si larges que deux voitures peuvent y passer sans se gêner; les parapets en sont si élevés qu'un homme à cheval n'a pas à craindre que le canon l'y atteigne: aussi le feu des François n'est-il bien vif qu'au moment où ils aperçoivent du monde hors de la tranchée, ou bien lorsque l'on relève les pionniers; mais alors aussi celui des Allemands se renforce à proportion. Chaque jour le camp de Hochheim envoie deux cents travailleurs de l'autre côté du Rhin.

On prétend que les François de Costheim ont appliqué le mineur, & ont conduit des galeries jusques aux retranchemens des Prussiens à la Tuilerie; on ajoute qu'un chasseur s'en est aperçu, & que 50 mineurs prussiens, qu'on a effectivement vu passer par Hochheim, y ont été détachés pour travailler à des contre-mines, & faire évanouir les espérances de l'ennemi.

Suivant le rapport des déserteurs qui viennent très-fréquemment, les munitions commencent à devenir rares dans Mayence. L'ardeur pour les sorties commence aussi à se ralentir: depuis celle du 18, ils n'en ont tenté qu'une du côté de Zalbach; mais ils furent si bien reçus qu'ils prirent le parti de se retirer de suite & avec grosse perte.

*Extrait d'une lettre de Manheim, du 21 juin.*

D'après les ordres de l'électeur, on prépare ici un nouveau renfort de 1,800 hommes pour l'armée coalisée devant Mayence.

Le contingent palatin a déjà fait de grandes pertes; les sorties des assiégés nous en ont enlevé au-delà de la moitié. La dernière qu'ils ont faite dans la nuit du 16 au 17 de ce mois, pour tomber sur les soldats commandés pour ouvrir les tranchées, nous coûte, à nous Palatins seuls, 100 hommes. Les assiégeans comptoient sur leur secret; mais le génie de la liberté qui plane au-dessus de ces armées coalisées par les grands & petits despotes d'Allemagne, & qui est à l'abri de leurs bayonnettes, avoit révélé leur secret aux braves François. Les soldats qu'on avoit commandés avec 1000 payans pour travailler & pour ouvrir les tranchées à la faveur d'une nuit obscure, trouverent 6,000 François en rang de bataille, & furent dispersés avec beaucoup de perte.

Le bulletin officiel des armées coalisées, en parlant de cette sortie, évalue la perte à *quelques* blessés; mais malgré les précautions incroyables pour couvrir d'un voile épais la véritable perte de cette nuit du 16 au 17, on sait, à n'en pas douter, qu'elle va au moins de 5 à 600 hommes, tant tués que blessés & faits prisonniers.

La fameuse sortie du 31 mai a coûté aux assiégeans 3,000 hommes, la plupart Prussiens, & 2,000 chevaux, & elle a procuré à la garnison de Mayence beaucoup de bétail. Toutes les bêtes à cornes des villages de Marienborn, Brezenheim, Zahlbach, furent enlevées & conduites à Mayence. Le roi de Prusse étoit arrivé le 16 à Marienborn, au quartier-général.

## F R A N C E.

*De Paris, le 7 juillet.*

Les lettres de Perpignan, du 26 juin, annoncent que tout bruit, tout feu a cessé du côté de Bellegarde, à la suite d'un bombardement plus précipité & plus ardent qu'aucun de ceux qui l'ont précédé. Cette inaction des assiégeans, ajoutent les mêmes lettres, a donné lieu à deux conjectures entièrement opposées. La première est que la ville a fait une si vigoureuse sortie, que les ennemis se sont vus contraints de lever le siège: la seconde, au contraire, donne à croire que la place a été prise d'assaut, & celle-ci paroît d'autant plus fondée, que des officiers l'ont confirmée, & que des feux extraordinaires, qui avoient tout l'air de feux de joie, ont été remarqués dans le camp espagnol.

Le comte de Byland, gouverneur de Bréda, pour avoir capitulé avec les François, & avoir rendu la ville qu'il étoit chargé de défendre, a été condamné à être reconduit à Bréda, & là, en présence de la garnison, à avoir son épée brisée, le sabre passé sur la tête, à être déclaré indigne de servir l'état, & être ensuite conduit à la forteresse de Loewestein, pour y être retenu le reste de ses jours.

Les dernières lettres de Toulouse annoncent qu'un ordre du pouvoir exécutif est arrivé en cette ville pour suspendre le général Lacuée, & pour le sommer de se retirer à vingt lieues des armées. Les sections ont réclamé contre cette dernière mesure, & ont fait annoncer au général destiné qu'il conservoit toujours leur confiance. Lacuée s'est montré sensible à ce témoignage d'estime, mais il a déclaré en même-temps qu'il n'étoit plus général; comme simple particulier,

il a promis de servir la chose publique par ses connoissances & par sa surveillance active.

Les commissaires de la convention, Treillard & Mathieu, arrêtés à Bordeaux, ont obtenu la liberté de se rendre à leur destination, & ils sont en marche.

*Rapport des commissaires de la section du Fauxbourg Montmartre, sur les chefs d'accusation contre les trente-deux députés.*

Une lettre de Lens-le-Saulnier, écrite le 24 mai, par Saillard, à Duvernier, député du Jura à la convention nationale, annonçant que ce département vient de nommer des commissaires pour le coaliser avec les départemens environnans, pour envoyer les députés-suppléans à Bourges, a enfin ouvert les yeux des républicains de Paris, sur le danger de la chose publique, sur les complots qui existoient depuis long-tems dans la convention, de fédéraliser les départemens, exciter la guerre civile, détruire la république, recréer la tyrannie.

Le peuple de Paris s'est levé, a demandé à la convention justice des traîtres qui siégeoient dans son sein.

Depuis ce tems, on a reçu une lettre écrite aux députés du département du Finistère, qui leur annonçoit qu'ils pouvoient demander 30 ou 40 mille hommes pour marcher sur Paris.

Une lettre de Rebecqui à Barbaroux, dans laquelle il lui annonce qu'il est fâché de ne pas avoir pu faire arrêter les commissaires de la convention, parce que cette arrestation auroit accéléré le départ des troupes que Marseille auroit fait marcher contre Paris.

Enfin la fuite des députés, mis en état d'arrestation, les intrigues, les soulèvemens qu'ils ont été exciter dans plusieurs départemens, prouvent d'une manière absolue, non-seulement l'existence d'un complot, mais le service que les habitans de Paris viennent de rendre à la république, en le faisant échouer par leur levée subite. Huit jours plus tard, il étoit consommé !

Déjà un député du côté droit, Duclâtel, s'étoit réuni aux rebelles de la Vendée, & dirigeoit en partie leur armée.

Lorsque Paris s'est levé, & que les républicains de cette ville ont demandé le décret d'accusation contre les traîtres qui siégeoient à la convention, la convention a décrété que le conseil-général de la commune de Paris, remettrait au comité de salut public les piéces qu'il auroit rassemblées contre les traîtres.

Ces piéces sont de deux sortes, les lettres liberticides qu'il a entre les mains, & la série des faits connus de tous les membres de la république ; cette série prouve évidemment l'existence du complot ; elle fait connoître la marche que les traîtres ont suivie.

Ces lettres sont au nombre de six.

1<sup>o</sup>. Une lettre de Rennes aux députés du département du Finistère, du 29 mai.

2<sup>o</sup>. Une lettre de Bordeaux, du 2 juin.

3<sup>o</sup>. Une lettre d'un noble à Gorfias, de Valogne, le 27 mai.

4<sup>o</sup>. Une lettre de Rouen, du 30 mai, à Duval, député de la Seine-Inférieure.

5<sup>o</sup>. Une lettre de Saillard, de Lens-le-Saulnier, le 24 mai, à Vennier, député du Jura.

6<sup>o</sup>. Une lettre de Rebecqui, de Marseille, le 29 mai, à Barbaroux.

Ces lettres, déposées à la commune, doivent être remises par elle au comité de salut public.

Quant aux faits recueillis depuis le 10 août, ils sont en tres-grande quantité. La section du fauxbourg Montmartre nous charge de les présenter sommairement, pour que le conseil les envoie au comité de salut public, s'il le juge convenable, ou qu'il nomme des commissaires pour y ajouter tous ceux qui leur manquent, afin de les compléter.

La conduite des vingt-deux députés & du ministre Roland prouve,

1<sup>o</sup>. Qu'ils vouloient, soutenoient & défendoient la royauté.

2<sup>o</sup>. Qu'ils vouloient détruire la république, exciter & amener la guerre civile.

Pour vouloir soutenir & défendre la royauté, ils ont :

1<sup>o</sup>. Traité avec Louis XVI.

2<sup>o</sup>. Voulu empêcher la journée du 10 août, défendre le tyran, soutenir la royauté.

3<sup>o</sup>. Ils se sont opposés à la mort du tyran, & ont fait leurs efforts pour prolonger, retarder & suspendre son jugement.

4<sup>o</sup>. Ils ont voulu faire assassiner les députés qui ont voté la mort du tyran.

5<sup>o</sup>. Ils ont défendu ceux qui vouloient que l'on rétablît la royauté.

6<sup>o</sup>. Ils ont souffert des piéces qui pouvoient les convaincre de trahison.

Pour réduire la république & amener la guerre civile, ils ont :

1<sup>o</sup>. Cherché à fédéraliser les départemens.

2<sup>o</sup>. Divisé la convention.

3<sup>o</sup>. Voulu y assassiner les patriotes.

4<sup>o</sup>. Fait retenu les patriotes en prison.

5<sup>o</sup>. Fait incarcérer d'autres patriotes.

6<sup>o</sup>. Voulu entraîner la convention hors Paris.

7<sup>o</sup>. Défendu les contre-révolutionnaires.

8<sup>o</sup>. Écrit des lettres contre-révolutionnaires.

9<sup>o</sup>. Soufflé le feu de la guerre civile.

10<sup>o</sup>. Calomnié le peuple.

11<sup>o</sup>. Déclaré la guerre à toute l'Europe.

12<sup>o</sup>. Renvoyé des ministres patriotes.

13<sup>o</sup>. Voulu empêcher que l'on ne batte les ennemis.

14<sup>o</sup>. Entretenu une correspondance avec les généraux traîtres.

15<sup>o</sup>. Voulu détruire les sociétés populaires.

16<sup>o</sup>. Animé, aigri les départemens contre Paris.

17<sup>o</sup>. Voulu détruire Paris, séparer cette ville des autres départemens.

Les preuves qu'ils ont traitées avec Louis XVI, sont :

1<sup>o</sup>. L'annonce que Boze a faite, d'avoir été chargé de négocier avec Thierry, entre Louis XVI, Genonné, Guadet & Vergniaux, négociation dont on ignore encore le contenu.

2<sup>o</sup>. L'annonce que Boze a faite à David, qu'il ne dormoit ni jour ni nuit, dans la crainte que le mémoire de Genonné ne fût trouvé.

3<sup>o</sup>. Que l'on a trouvé Petion, Manuel & Gorfias enfermés dans la chambre avec un valet-de-chambre de Louis XVI.

Les preuves qu'ils ont soutenu la royauté, & ont voulu empêcher la journée du 10 août, sont :

1<sup>o</sup>. L'annonce faite par Robespierre le jeune, que Buzot a avouée, que dans la nuit du 9 au 10, ils étoient plus de cent députés qui avoient leurs ordres plus de 300 émigrés qui devoient tomber sur les patriotes.

2<sup>o</sup>. L'imprimé de Billot : *S'il existe des hommes qui auroient établi une république sur les débris de la constitution de 1789, le glaive de la loi doit frapper sur eux comme sur les partisans de Coblence.*

3<sup>o</sup>. La déclaration de Chamboulas, que le roi avoit donné six millions à plusieurs membres de l'Assemblée & de la municipalité, dont Petion & Manuel étoient membres, pour empêcher l'insurrection du 10 août.

4<sup>o</sup>. La dénonciation faite par Robespierre, que Vergniaux a voulu, après le 10 août, conduire à l'échafaud les patriotes qui ont fait cette révolution.

( La suite à demain ).

## COMMUNE DE PARIS.

*Suite de la séance du 4 juillet.*

On a lu une lettre du citoyen de Forgues, ministre des affaires étrangères, qui porte que le sieur Gamps, aumônier de l'ambassadeur de Suede, seul fonctionnaire public de cette cour, que nous ayons en ce moment dans la république, & par conséquent le seul représentant, lui donne avis qu'on vient de violer en sa personne le droit des gens, en lui intimant l'ordre de lui remettre tous les registres appartenant à la chapelle de la légation, pour les réunir au dépôt des registres françois : à quoi il a répondu qu'il ne pouvoit s'en défaire sans un ordre du gouvernement, & qu'on ne pouvoit les enlever sans manquer à une puissance amie de la France. Il a offert d'en informer le chancelier de Suede, afin de savoir s'il consentiroit à ce que ces registres fussent remis. « Il sera plus aisé, dit le ministre, de prévenir cette violation du droit

des gen  
roit de  
Le ci  
duite  
cet env  
de susp  
Suede.  
Un e  
ce qui

« Ne  
partenir  
l'arrêté  
du pré  
différen  
nous r  
ment d  
mis da  
nous ob  
toute l  
tance,  
patibles  
Pour

Quel  
applaud  
La f  
dimanc  
de la r  
Des  
venues  
courent  
Le con  
ration;  
des Par  
de Par  
guerre  
à se tr  
les eng  
nouvea  
hésion  
senter  
tution.  
des con

D'ap  
des ma  
charge  
position  
de diffé  
500 m  
juger f  
sera te  
mise à  
Le c

(1) C

des gens, & une insulte à une nation alliée, qu'il ne le seroit de la réparer ».

Le citoyen Perrot, mandé pour rendre compte de sa conduite chez le sieur Gambis, a assuré n'avoir pas paru chez cet envoyé. Il a été enjoint en conséquence au citoyen Lenoir de suspendre ses fonctions chez l'aumonier de l'ambassadeur de Suède, de venir rendre compte de sa conduite, séance tenante.

Un extrait des registres du conseil du Temple contenoit ce qui suit :

*Du 3 juillet, neuf heures & demie du soir.*

« Nous, commissaires de service, sommes entrés dans l'appartement de la veuve Capet, à laquelle nous avons notifié l'arrêté du comité de salut public de la convention nationale, du premier du présent, en l'invitant de s'y conformer. Après différentes instances, la veuve Capet s'est enfin déterminée : nous remettre son fils, qui a été conduit dans l'appartement désigné (1) par l'arrêté du conseil de ce jourd'hui, & mis dans les mains du citoyen Simon, qui s'en est chargé, nous observons au surplus que la séparation s'est faite avec toute la sensibilité que l'on devoit attendre dans cette circonstance, où les magistrats du peuple ont eu tous les égards compatibles avec la sévérité de leurs fonctions ».

Pour extrait conforme à la minute,

Signés, Eudes, Gagnant, Arnaud, Veron, Cellier, Deveze.

*Du 5 juillet.*

Quelques adhésions à la révolution du 31 mai ont été applaudies & renvoyées au comité de correspondance.

La fête pour l'acceptation de la constitution sera célébrée dimanche 14 juillet, époque à jamais célèbre dans les annales de la république.

Des députations de Passy-sur-Eure, de Vernon, &c., sont venues fixer l'attention du conseil sur les dangers qu'elles courent de tomber au pouvoir des fédéralistes du Calvados. Le conseil a pris cette pétition dans la plus grande considération; le substitut Réal, après s'être étonné de l'insouciance des Parisiens dans un moment où les ennemis sont à 16 lieues de Paris, a demandé que, pour étouffer le germe de la guerre civile dans sa naissance, les membres du conseil eussent à se transporter dans leurs sections respectives, à l'effet de les engager à faire partir dès demain des bataillons contre les nouveaux insurgés. Tout le conseil s'est levé en signe d'adhésion, & quelques députations de sections, chargées de présenter à l'assemblée leur vœu pour l'acceptation de la constitution, ont promis d'appuyer de tout leur crédit la mission des commissaires.

#### CONVENTION NATIONALE.

(Présidence du citoyen Thuriot).

*Séance du samedi 6 juillet.*

D'après un rapport fait au nom des comités de l'examen des marchés, des finances & de salut public, la convention charge les commissaires de la trésorerie de mettre à la disposition de la compagnie Masson & d'Espagnac, entrepreneurs de différens services pour les armées, un fonds de 2 millions 500 mille livres pour continuer ces services, sans rien préjuger sur les comptes à liquider avec cette compagnie, qui sera tenue de présenter un aperçu de l'emploi de la somme mise à sa disposition.

Le comité de commerce fait rendre un autre décret,

(1) C'est celui qu'a occupé son pere.

portant que les thés pris par nos corsaires acquitteront, à Rouen, les droits d'entrée de cinq pour cent de la valeur constatés par le montant de l'adjudication. La convention, sur les réclamations faites par le corsaire *la Marie*, du port de Honfleur, relativement à de l'argenterie prise sur l'ennemi, passe à l'ordre du jour, motivé sur ce que cette argenterie est une propriété dont le corsaire peut disposer conformément aux lois.

Après avoir entendu son comité de la guerre, la convention décrète, 1°. Que, dans le cas où les circonstances exigeroient le service des gendarmes hors des lieux de leur résidence, ces gendarmes recevront, en proportion de leurs grades, une étape, tant pour eux que pour leurs chevaux. 2°. Les administrations de départemens détermineront le chemin que les gendarmes auront à parcourir pour obtenir l'étape, qui ne sera délivrée que sur la représentation d'un ordre des corps administratifs ou municipalités.

Les administrations sont chargées de jeter dans la consommation les grains qui se trouvent dans les maisons des émigrés, à la charge d'en verser le produit dans les caisses publiques.

Toutes les personnes qui sont fournies de papier timbré à l'empreinte royale, le déposeront dans les bureaux de distribution pour le faire étranger.

Les autorités constituées du département de la Vendée écrivent qu'elles se sont réunies à Luçon. — La commune de Tarbes annonce qu'elle a expulsé les agens des fédéralistes.

Le décret qui défend au ministre des contributions d'envoyer des fonds aux départemens insurgés, n'a pu être expédié, parce que le comité de salut public n'a pas encore arrêté l'état nominatif des administrations rebelles. La convention charge le comité de présenter cet état, séance tenante.

On renvoie au comité de la guerre une lettre dans laquelle le général Custine demande le brevet de colonel pour le fils de Dampierre.

Un citoyen envoie les détails d'une conversation qu'a eue un de ses amis avec le frere de Valazé : il en résulte que 30 mille hommes, sous les ordres de Wimphen, de Buzot, de Barbaroux, de Gorsas, &c. se portent sur Evreux pour venir à Paris. La convention, sans entendre la lecture entière de cette lettre, la renvoie au comité de salut public.

Le citoyen Sillery qui, depuis trois mois, est gardé à vue en vertu d'un décret, prend la parole & demande que ce décret s'écrasant soit enfin levé. — Billaut observe que Sillery étoit l'ami intime de Petion, & le confident de sa scélératesse; il observe encore que la femme de Sillery est fortement compromise dans les intrigues du traître Damouriez. — D'après ces observations, l'assemblée passe à l'ordre du jour sur la motion de Sillery, qui est renvoyée au comité de sûreté générale.

Une commission est formée pour travailler à un nouveau plan d'instruction publique : cette commission sera composée des citoyens Saint-Just, Saint-André, Lavicomterie, Lakanal, Rullin & Grégoire.

Un projet de décret contre les hommes qui, au mois d'avril dernier, ont persécuté les patriotes de Beaucaire, est ajourné après l'impression & la distribution : ces patriotes seront provisoirement mis en liberté.

La ville de Nancy adhérant à l'insurrection du 31 mai, a rejeté avec horreur les arrêts liberticides du département de la Meurthe. — Le procureur-général-syndic de la Dordogne, est dénoncé comme un fédéraliste enragé. — Des administrateurs du département de la Nièvre viennent repousser les calomnies dont ils disent avoir été l'objet : Collot-d'Herbois observe que ces prétendues calomnies ne sont pas

destitués de fondement. L'assemblée destitua le procureur-syndic de la Nièvre, qui sera arrêté & traduit à la barre. Le comité de salut public fera un rapport sur la conduite des administrateurs, de la Nièvre, de l'Ain & de l'Isère. Amar dit que le département de l'Ain a une administration infâme.

Les sections des Piques, du Théâtre-François, des Invalides & Poissonnière, descendent dans l'intérieur de la salle.

Gossuin fait lecture d'une lettre qui lui est adressée par un représentant du peuple près l'armée des côtes de Brest. Cette lettre, datée du 2 juillet, est conçue en ces termes :

« Les rebelles ont entièrement abandonné leurs projets sur Nantes. Nous montons à cheval, & nous marchons avec l'armée sur trois colonnes, pour achever de les détruire. On nous assure que deux évêques ont été tués dans la journée du 29, tout croisés, tout mêlés, & tout prêts à entrer dans la ville pour y chanter la grand'messe en l'honneur du porteclef du paradis, dont on célébroit ce jour-là la fête ». — Applaudissemens.

Deux lettres des représentans-députés, & un rapport officiel du général Beysser, en date du 30 juin, confirment cette heureuse nouvelle. Le 29, à deux heures du matin, il y eut une forte canonnade au-delà des postes; ce n'étoit qu'une fausse attaque, car les rebelles se portèrent sur trois points en même-tems; savoir, des côtes de Rennes, de Vannes & de Paris; une colonne ennemie, forte de 7 mille hommes, parmi lesquels 300 Allemands, avoit vingt pièces de canon, dont une de 18 qu'un de nos boulets a démontés, en faisant éclater deux caissons en même-tems. A la nuit, les rebelles se sont retirés; le lendemain ils ont recommencé la canonnade, mais sans succès. Nous avons 150 blessés; on ne connoît pas encore le nombre de nos morts. L'ennemi, qui s'est retiré dans un village à trois lieues de Nantes, a perdu beaucoup de monde; on a remarqué parmi ses morts plusieurs carabiniers de la légion germanique. Pendant les 18 heures qu'a duré le combat, le plus grand calme a régné dans la ville de Nantes; les sages dispositions du général Beysser avoient contenu les malveillans.

Le général Canclous, chef de l'armée des Côtes de Brest, écrit aussi de Nantes, en date du 2 de ce mois: « Il est impossible que cette lettre vous parvienne avant celle que j'y vous ai écrite le 30 du mois dernier, pour vous informer du succès que les troupes de cette ville & de la garnison avoient remporté la veille sur les rebelles qui étoient venus en grand nombre nous attaquer jusques dans ces murs. Le succès avoit été complet, mais je ne crovois pas qu'il eût été tel que la déroute s'en soit suivie au point qu'on me le dit. Je l'éclaircirai demain, en me portant sur Niort, & de-là sur Ancenis, où je pourrai attendre des nouvelles des armées de Tours & de Biron, pour agir de concert avec elles. Si j'avois eu des troupes fraîches, je suis persuadé que j'aurois repoussé ces brigands jusqu'à Angers, & que je les eusse, dans le moment même, forcés à repasser la Loire: mais officiers & soldats étoient harassés des détachemens de la veille suivis d'un bivouac, d'une retraite pendant la nuit & d'un combat meurtrier qui a duré, avec la plus grande activité de mousqueterie, pendant plus de 15 heures. Les brigands ont perdu plusieurs de leurs chefs. Les routes de Vannes & de Rennes sont déjà parfaitement libres; il m'en est arrivé ce matin, des troupes que j'avois demandées en secours: bientôt la rive droite de la Loire sera balayée jusqu'aux confins du département de la Loire-Inférieure, la

rive gauche ne sera pas aussi facile à dégager; mais, à l'aide du général Beysser, avec ces troupes dont la valeur & le patriotisme se manifestent de telle sorte, & sur-tout si le général Biron soutient & appuie ma droite, j'espère parvenir à la balayer de même, & à exterminer la révolte & les révoltés. Ma première sera sans doute d'Anenis.

On lit ensuite deux lettres adressées au général Biron par le général Westermann: dans la première, datée du 2 juillet, Westermann dit qu'il s'est emparé d'Amillon, repaire des rebelles; on a pris quelques membres de leur comité, & tué sept à huit prêtres; on assure que *Beurepaire* a été tué aussi: « Les rebelles, ajoute Westermann, n'avoient laissé aux habitans de Parthenay que les yeux pour pleurer; tout ce que j'ai pris à Amillon, je l'ai fait charger sur des voitures & l'ai envoyé aux malheureux habitans de Parthenay. En quittant Amillon, j'y ai fait mettre le feu: j'ai marché droit au château de *Lescure*; en voyant les chemins couverts, les gorges & les bois qui environnent ce château, je ne me suis plus étonné de ce que ce *faquin de Lescure* se croyoit en sûreté chez lui; je l'ai manqué de quatre heures; il étoit parti hier à cinq heures du soir: je n'ai trouvé dans le château que quelques domestiques & un déserteur françois que je vous envoie; j'y ai trouvé aussi de quoi rafraîchir les troupes: si je puis avoir des voitures, je ferai transporter le mobilier à Parthenay, sinon il sera la proie des flammes, ainsi que le château de ce monstre que l'enfer a vomie. Je marche droit sur Bressuire, où l'on dit les rebelles au nombre de 13 mille; j'espère les battre; après quoi, j'irai à Châtillon, quartier-général de l'armée catholique; je forcerai encore cette place. La cause que je défends me dit que nous serons victorieux. Je me borne à exiger des contingens des villages que j'occupe, & je ferai brûler ceux qui fourniront des hommes à l'armée des rebelles, qui bientôt sera anéantie: je ne reçois point de vos nouvelles; cela suppose que je suis coupé; mais, si la chose est ainsi, je saurai me faire jour en retrégradant ».

« Par-tout les brigands fuient devant les troupes de la république, dit Westermann dans l'autre lettre datée du quartier-général de Bressuire; nous irons demain à Châtillon, après avoir brûlé le château de *la Roche-Jacquelin*, comme celui de *Lescure*, où il n'est pas resté pierre l'un sur l'autre. De Châtillon, où l'on dit les rebelles retranchés, j'espère aller à Cholet, & de Cholet par-tout où je pourrai les avoir: il est essentiel que vous marchiez sur eux, afin qu'ils ne tombent pas tous sur moi. Ma petite armée se grossit chaque jour d'hommes armés de piques & de bâtons: les rebelles désertent en foule: enfin, il s'accomplit le projet de mettre les bons en insurrection contre les méchans. Il est certain que *Beurepaire* a été tué. Je vous envoie le testament de *Lescure*, trouvé dans son château ».

Le général Landtemont, commandant l'avant-garde de l'armée du Rhin, a conduit aussi à la victoire les soldats républicains: c'est vers Rheinabern & Offenbach que nous avons remporté divers avantages qui ne nous ont coûté qu'un homme & un cheval: la perte de l'ennemi est considérable; un seul de nos chasseurs a tué six Prussiens. Les détails de ces actions se trouvent dans une lettre adressée par Landtemont au général en chef Beauharnais.

Paiemens de l'hôtel-de-ville de Paris, six derniers mois 1792.  
Lettre T.